

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports, des loisirs et du développement social
M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation, revient sur la période de questions des citoyens et des élues reçues lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016 et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0362

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel que proposé en ajoutant le point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 ADDENDA – RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE MODIFIER LA CATÉGORIE D'AFFECTATION AU SOL ET LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION POUR LE LOT IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

et

EN TRAITANT le dossier inscrit au point 47.05, relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au **385, avenue Bloomfield**, de façon individuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H20 ET SE TERMINE À 20H03.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
PIERRE JONCAS	CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LE CONTRIBUABLE, DE LA PLAINTÉ PORTÉE CONTRE MME LA CONSEILLÈRE JACQUELINE GREMAUD
FRANCE DUPUIS	LE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LA COOPÉRATIVE LE SUROÏT
RICHARD CUMMINGS	CADASTRAGE DE L'ESPACE VERT INTERCALAIRE – STATIONNEMENT MANSEAU
CLAUDE GLADU	LE VOTE
HEIDI QUINCY	LA COOPÉRATIVE LE SUROÏT/DÉPÔT DE DOCUMENT
ALEXIS HUDON	STATIONNEMENT AUX INTERSECTIONS
ASSUMPTA CERDÀ	LIMITE DE VITESSE

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 05 ET REPREND À 20 H 06.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CITOYENS	SUJETS
MME CÉLINE FORGET	Présence de cameraman dans la salle du conseil

La mairesse suspend l'assemblée de 20 h 07 à 20 h 12.

CA16 16 0363

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA16 16 0364

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 4 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

10.07 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER CMQ-665456

CA16 16 0365

ADDENDA - AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DIVISION DES ORIENTATIONS, ÉVÉNEMENTS ET PRATIQUE SPORTIVE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL (PAM) - VOLET MISE AUX NORMES, POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DU PARC JOHN-F.-KENNEDY, ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2016-2018. AUTORISER LE DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère au Plan d'intervention des équipements aquatiques de Montréal 2013-2025;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER la résolution portant le numéro CA16 16 0292, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 comme suit :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes, pour un maximum de 100 % des coûts admissibles pour le projet de réfection et mise aux normes de la piscine extérieure du parc John-F.-Kennedy, et de s'engager à réserver les fonds nécessaires au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018;

D'AUTORISER le directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1162504045

CA16 16 0366

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 58 489,14 \$, TAXES APPLICABLES INCLUSES, À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le versement d'une somme de 58 489,14 \$, incluant les taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1162504061

CA16 16 0367

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2016

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

30.01 1167011015

CA16 16 0368

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2016

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

30.02 1167011016

CA16 16 0369

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2016

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de juillet et août 2016.

30.03 1167011017

CA16 16 0370

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2016.

30.04 1163489018

CA16 16 0371

AUTORISER LE PAIEMENT DE PLUSIEURS FACTURES ET D'ÉVENTUELS ACHATS DESTINÉS, SELON LES ENTENTES CADRE EN VIGUEUR, AU FOURNISSEUR « CENTRE PIÈCES GAGNON » TOTALISANT LE MONTANT DE 5 000 \$, INCLUANT LES TAXES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL MÉCANIQUE DESTINÉ À LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES VÉHICULES MUNICIPAUX - DÉPASSEMENT DE LA LIMITE DE 25 000 \$ DICTÉE PAR L'ARTICLE 573 (1) DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES - DÉPENSES PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 5 000 \$, incluant les taxes, nécessaire au paiement de factures visant la fourniture de matériel mécanique destinés à la réparation et à l'entretien des véhicules municipaux avec le fournisseur « Centre Pièces Gagnon », le tout selon les ententes cadre en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrite au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165069024

CA16 16 0372

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 8 246,58 \$, INCLUANT LES TAXES, AU CONTRAT DE BASE DE « LES SIGNALISATIONS R.C. INC. » AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE D'UNE LIGNE JAUNE SUR LES BORDURES DE TROTTOIRS AFIN DE DÉLIMITER LES ZONES D'INTERDICTION DE STATIONNER À MOINS DE CINQ MÈTRES DES INTERSECTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 74 246,58 \$, INCLUANT LES TAXES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 8 246,58 \$, incluant les taxes, au contrat de base de la firme « Les Signalisations R.C. inc. » ayant pour objet le marquage d'une ligne jaune sur les bordures de trottoirs afin de délimiter les zones d'interdiction de stationner à moins de cinq mètres des intersections, portant ainsi ce contrat à un montant total de 74 246,58 \$, incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1165069022

CA16 16 0373

AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2016-2017 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS AVEC LE FOURNISSEUR « MINES SELEINE », UNE DIVISION DE « K+S SEL WINDSOR LTÉE », POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 213 000 \$ AVANT TAXES SUITE À L'ENTENTE-CADRE NO. 1146352, CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une commande ouverte 2016-2017 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur « Mines Seleine », une division de « K + S Sel Windsor Ltée », pour un montant n'excédant pas 213 000 \$ avant taxes, suite à l'entente-cadre no. 1146352, conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1165078042

CA16 16 0374

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DU SENS DE DIRECTION DE LA CIRCULATION DES AVENUES MANSEAU, OUTREMONT, ST-CYRIL ET WISEMAN PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DU LOT 4 DU PROJET DU CAMPUS OUTREMONT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est de modifier le sens de direction de la circulation des avenues Manseau, Outremont, St-Cyril et Wiseman, prévue dans le cadre du contrat de réfection du Lot 4, du projet du Campus Outremont de l'Université de Montréal;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1165069020

CA16 16 0375

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LES AVENUES AINSLIE ET HARTLAND À L'INTERSECTION DE L'AVENUE KELVIN - MODIFICATION DE L'ANNEXE «A.1»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est d'implanter des arrêts obligatoires sur les avenues Ainslie et Hartland à l'intersection de l'avenue Kelvin afin de protéger et sécuriser les traverses de piétons à cette intersection;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1165069023

CA16 16 0376

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est de remplacer l'invocation prononcée en début de séance par une minute de silence;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1166695025

CA16 16 0377

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER DE 2017

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services – Exercice financier de 2017 », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1166695026

CA16 16 0378

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) de l'arrondissement d'Outremont », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1166695023

LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS QUITTE L'ENCEINTE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 20 ET EST REMPLACÉE PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MARIE POTVIN.

CA16 16 0379

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-22 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV ET L'USAGE DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE I, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-22 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE REcul DU CÔTÉ DE LA CÔTE-DU-VÉSINET APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA MAIRESSE SE RETIRE PENDANT L'ÉTUDE DE CE DOSSIER APRÈS AVOIR DÉCLARÉ QUE LES PROMOTEURS SONT DES ENFANTS DE SES AMIS.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de créer la zone RB-22 à même la zone PB-5, d'adopter la grille des usages et des normes de la zone RB-22 et en vue de modifier l'article 7.14 concernant les marges de recul », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06.1 1164328019

CA16 16 0380

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-22 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV ET L'USAGE DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE I, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-22 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE REcul DU CÔTÉ DE LA CÔTE-DU-VÉSINET APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA MAIRESSE SE RETIRE PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE QUANT À CE DOSSIER APRÈS AVOIR DÉCLARÉ QUE LES PROMOTEURS SONT DES ENFANTS DE SES AMIS.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un premier projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le premier projet de règlement AO-334-P1 modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de créer une nouvelle zone RB-22 à même la zone PB-5, d'adopter la grille des usages et des normes de la zone RB-22 et en vue de modifier l'article 7.14 concernant les marges de recul;

Ce projet de règlement concerne la Maison-mère des Sœurs de L'Immaculée conception, située au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et il a pour objet de créer une nouvelle zone RB-22 à même l'actuelle zone PB-5, en vue d'autoriser l'usage du groupe habitation de catégorie IV et l'usage du groupe communautaire de catégorie I, de créer une grille des usages et des normes de la zone RB-22 ainsi que de modifier la marge de recul du côté de la Côte-du-Vésinet applicable pour le lot 5 331 974 du cadastre du Québec;

DE DÉLÉGUER au Secrétaire de l'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06.2 1164328019

LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS EST DE RETOUR DANS L'ENCEINTE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 25.

CA16 16 0381

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE ELMWOOD, ENTRE LES AVENUES BLOOMFIELD ET OUTREMONT, POUR LA TENUE DE LA CÉLÉBRATION DE COMMÉMORATION DU JOUR DU SOUVENIR QUI AURA LIEU LE VENDREDI, 11 NOVEMBRE 2016 DE 9 H À 12 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance de fermeture à la circulation automobile de l'avenue Elmwood entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir, le vendredi 11 novembre 2016, de 9 h à 12 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1162504062

CA16 16 0382

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 61, AVENUE MAPLEWOOD : - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN AIRE DE PLANCHER DU BÂTIMENT PRINCIPAL (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 octobre 2016, d'accorder cette demande de dérogation mineure ainsi que la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 13 octobre 2016, relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328014;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire au 61, avenue Maplewood, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage 1177, conformément au règlement 1180 portant sur les dérogations mineures.

D'APPROUVER la demande de PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1164328014

CA16 16 0383

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1000, AVENUE ROCKLAND : - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR SOCLE EN MARGE DE REcul - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE SUR SOCLE ET SUR AUVENT FIXE (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, d'accorder cette demande de dérogation mineure ainsi que la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 13 octobre 2016, relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328010;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'installation d'une enseigne en marge de recul au 1000, avenue Rockland, malgré l'article 7.4 du Règlement de zonage 1177;

D'APPROUVER la demande de PIIA, selon les plans, documents déposés et la réserve suivante:

L'inscription « Azur » ainsi que le numéro de téléphone devront être retirés de l'affichage.

Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164328010

CA16 16 0384

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 22, AVENUE LAVIOLETTE : DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 octobre 2016 de refuser cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328013;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 22, avenue Lavolette pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel:

1. Le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents;
2. Le projet ne tient pas compte du caractère de la rue;
3. Le projet ne respecte pas l'environnement bâti environnant;
4. Le rez-de-chaussée au niveau du sol ne correspond pas à la hauteur générale des rez-de-chaussée de ce secteur de l'arrondissement Outremont;
5. La topographie du terrain ne devrait pas être modifiée afin de permettre de plonger sous le niveau du sol pour accéder à un espace de stationnement en sous-sol;
6. Le choix de la fenestration en façade de pleine hauteur et entièrement concentrée dans la partie gauche du mur est mis en doute;
7. Les problèmes d'intégration et le non respect de l'ensemble des critères de PIIA applicables justifient le refus du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164328013

CA16 16 0385

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'EMPIÈTEMENT PARTIEL D'UNE ENSEIGNE SUR SOCLE SUR LE LOT 1 512 877, DEVANT L'IMMEUBLE SIS AU 1000, AVENUE ROCKLAND

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à l'empiètement partiel d'une enseigne sur socle sur le lot 1 512 877, devant l'immeuble sis au 1000, avenue Rockland, tel que décrit au plan projet de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Vital Roy, daté du 22 juin 2016 et ayant le numéro de dossier 27534-00, sous la minute 47567. Le tout conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164701028

CA16 16 0386

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AU : 450, AVENUE WISEMAN; 1211, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 69, CHEMIN BATES; 1062, AVENUE LAURIER; 1589, AVENUE VAN HORNE ET 1297, CHEMIN DE LA FORÊT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 octobre 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328012;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparées par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

- 450, avenue Wiseman
- 1211, boulevard du Mont-Royal
- 69, chemin Bates
- 1062, avenue Laurier
- 1589, avenue Van Horne
- 1297, chemin de la Forêt

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05.1 1164328012

CA16 16 0387

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU : 385, AVENUE BLOOMFIELD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 octobre 2016 d'accorder cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328012;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'approbation des PIIA relativement au projet suivant :

- 385, avenue Bloomfield

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'au plan joint pour le présent dossier.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.05.2 1164328012

CA16 16 0388

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA PERMANENCE D'UN AGENT DU CADRE BÂTI AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Jean-François Lebrun au poste d'agent du cadre bâti au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711030

CA16 16 0389

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU STATUT D'EMPLOI DE TROIS (3) EMPLOYÉS PERMANENTS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER l'abolition de trois postes au sein des directions des travaux publics, de l'aménagement urbain et du patrimoine et des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et autoriser la mise en disponibilité des fonctionnaires conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711032

CA16 16 0390

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR ANDRÉ BRIDEAU AU POSTE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT ET AUTORISER CETTE DÉPENSE EN PARTIE À MÊME LE SURPLUS ET LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Monsieur André Brideau au poste de directeur à la direction des travaux publics de l'arrondissement, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1163711031

CA16 16 0391

RENOUVELLEMENT DU MANDAT, DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE ET RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT JUSQU'À LA FIN SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RENOUVELER le mandat du Comité sur le transport actif de l'arrondissement d'Outremont selon les termes inscrits au sommaire décisionnel;

DE DÉSIGNER Madame Mindy Pollak à titre de présidente dudit comité pour un mandat jusqu'au 30 septembre 2017;

DE DÉSIGNER Madame Céline Forget à titre de vice-présidente dudit comité pour un mandat jusqu'au 30 septembre 2017;

DE RECONDUIRE le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité sur le transport actif pour un mandat jusqu'au 30 septembre 2017:

- Monsieur Guy Archambault
- Monsieur David Beitel
- Monsieur Roland-Yves Carignan
- Madame Assumpta Cerdà
- Monsieur Alexis Hudon
- Monsieur Laval Lavallée
- Madame Nicole Lefebvre
- Madame Marieclaire Ouimet
- Madame Valérie Patreau
- Monsieur Nicolas Saunier
- Madame Suzanne Simard

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1166695015

CA16 16 0392

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 AU 31 MARS 2017

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1166695028

CA16 16 0393

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ARRIVÉE DU PÈRE NOËL QUI SE TIENDRA AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL LE DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016, ENTRE 10 H ET 15 H

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël », qui se tiendra au Centre Communautaire Intergénérationnel, le dimanche 4 décembre 2016, entre 10 h et 15 h.

60.01 1162504064

CA16 16 0394

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL # 1164631005 D'AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 20 043 490 \$, EN PROVENANCE DES BUDGETS DES ARRONDISSEMENTS VERS LE BUDGET DU SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS POUR FINANCER LE COÛT DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016

INFORMER le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1164631005 d'autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$, en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016.

60.02 1161904008

CA16 16 0395

DÉPÔT DE COMPTE-RENDU DE COMITÉS

DÉPÔT du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement, tenue le 20 septembre 2016.

61.01

70.01 - AFFAIRES NOUVELLES

LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS QUITTE L'ENCEINTE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 34 ET EST REMPLACÉE PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MARIE POTVIN.

CA16 16 0396

ADDENDA – RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE MODIFIER LA CATÉGORIE D'AFFECTATION AU SOL ET LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION POUR LE LOT IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA MAIRESSE SE RETIRE PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE QUANT À CE DOSSIER APRÈS AVOIR DÉCLARÉ QUE LES PROMOTEURS SONT DES ENFANTS DE SES AMIS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la catégorie d'affectation du sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec a été donné le 6 septembre 2016 et le projet de règlement adopté lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 7 octobre 2016, s'est tenue le 25 octobre 2016;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RECEVOIR le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 25 octobre 2016;

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 1154328014

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 35.

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

M^e Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016.